

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : SANOGERME VOIRIE LAVANDE
 Code du produit : SA-020306-v03
 Type de produit : Détergent,Biocide

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
 Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel
 Réservé à un usage professionnel
 Utilisation de la substance/mélange : Détergent
 Désodorisant
 Désinfectant

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SANOZIA
 Parc d'activités du Plateau de Signes - 94 Allée d'Helsinki - BP 50774
 83870 SIGNES - FRANCE
 T (33) 04.98 000.002 - F (33) 04.91 000.590
contact@sanogia.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA : 01 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035Nancy Cedex	+33 3 8332 3636
FRANCE	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 H226
 Skin Irrit. 2 H315
 Eye Dam. 1 H318
 Aquatic Acute 1 H400
 Aquatic Chronic 1 H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Xi; R36
 R10
 N; R50
 Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

SANOGERME VOIRIE LAVANDE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)	:	  
		GHS02 GHS05 GHS09
Mention d'avertissement (CLP)	:	Danger
Composants dangereux	:	Didecyldimethylammoniumchloride, chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium, Alcool éthoxylate d'alkyle
Mentions de danger (CLP)	:	H226 - Liquide et vapeurs inflammables H315 - Provoque une irritation cutanée H318 - Provoque des lésions oculaires graves H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence (CLP)	:	P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer P273 - Éviter le rejet dans l'environnement P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P310 - Appeler immédiatement un médecin P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin
Phrases EUH	:	EUH208 - Contient Coumarin(91-64-5), EUCALYPTOL(470-82-6). Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	(n° CAS)67-63-0 (Numéro CE)200-661-7 (Numéro index)603-117-00-0 (N° REACH)01-2119457558-25	1 - 5	F; R11 Xi; R36 R67
Didecyldimethylammoniumchloride	(n° CAS)7173-51-5 (Numéro CE)230-525-2	1 - 5	Xn; R22 C; R34 N; R50
chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium	(n° CAS)68391-01-5 (Numéro CE)269-919-4	1 - 5	Xn; R22 C; R34 N; R50
Alcool éthoxylate d'alkyle	(n° CAS)69011-36-5 (Numéro CE)500-241-6 (N° REACH)EXEMPT(POLYMERE)	1 - 5	Xn; R22 Xi; R41
Coumarin	(n° CAS)91-64-5 (Numéro CE)202-086-7	0,1 - 1	Xn; R22 R43
EUCALYPTOL	(n° CAS)470-82-6 (Numéro CE)207-431-5	0,1 - 1	R43 R10

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	(n° CAS)67-63-0 (Numéro CE)200-661-7 (Numéro index)603-117-00-0 (N° REACH)01-2119457558-25	1 - 5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Didecyldimethylammoniumchloride	(n° CAS)7173-51-5 (Numéro CE)230-525-2	1 - 5	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 (M=10)

SANOGERME VOIRIE LAVANDE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium	(n° CAS)68391-01-5 (Numéro CE)269-919-4	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000000)
Alcool éthoxylate d'alkyle	(n° CAS)69011-36-5 (Numéro CE)500-241-6 (N° REACH)EXEMPT(POLYMERE)	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Coumarin	(n° CAS)91-64-5 (Numéro CE)202-086-7	0,1 - 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 2, H371
EUCALYPTOL	(n° CAS)470-82-6 (Numéro CE)207-431-5	0,1 - 1	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Sens. 1, H317 Skin Irrit. 2, H315

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs inflammables.
Danger d'explosion	: Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Écarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu.
----------------------	-----------------------------------

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence	: Aérer la zone.

SANOGERME VOIRIE LAVANDE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

en dehors des usages prévus. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/... antidéflagrant.

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

Durée de stockage maximale : 12 mois

Température de stockage : 5 - 30 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)		
France	Nom local	Alcool isopropylique
France	VLE (mg/m³)	980 mg/m³
France	VLE (ppm)	400 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de sécurité. Éviter toute exposition inutile.



Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SANOGERME VOIRIE LAVANDE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Bleu-violet.
Odeur	: Lavande.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 9,5 - 10,5
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 42 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs inflammables
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,98 - 1
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune en utilisation normale.

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale. Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Surchauffe. Chaleur. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

	Aucune donnée toxicologique sur le mélange lui-même n'est disponible
	Les données toxicologiques suivantes se réfèrent aux substances

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)

DL50 orale rat	≈ 5840 mg/kg
DL50 cutanée lapin	≈ 13900 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	> 25 mg/l/4h 6H

Didecyldimethylammoniumchloride (7173-51-5)

DL50 orale rat	238 mg/kg
DL50 cutanée lapin	3342 mg/kg

SANOGERME VOIRIE LAVANDE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium (68391-01-5)

DL50 orale rat	≈ 397,5 mg/kg
DL50 cutanée lapin	≈ 3412 mg/kg

Alcool éthoxylate d'alkyle (69011-36-5)

DL50 orale	300 - 2000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	2000 mg/kg

EUCALYPTOL (470-82-6)

DL50 orale	2480 mg/kg
------------	------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 9,5 - 10,5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: 9,5 - 10,5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

EUCALYPTOL (470-82-6)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel/jour
-----------------------------	-----------------------------------

Danger par aspiration	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
----------------	---

SANOGERME VOIRIE LAVANDE

	Aucune donnée écotoxicologique sur le mélange lui-même n'est disponible
	Les données écotoxicologiques suivantes se réfèrent aux substances

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)

CL50 poisson 1	9640 mg/l CL50 96h poisson
CL50 autres organismes aquatiques 1	≈ 9714 mg/l CL50 24 h - Daphnia magna [mg/l]
CE50 autres organismes aquatiques 1	100 mg/l EC50 72h Algae [mg/l]
CE50 autres organismes aquatiques 2	100 mg/l Bactéries

Didecyldimethylammoniumchloride (7173-51-5)

CL50 poisson 1	0,19 mg/l CL50 96h poisson
CE50 Daphnie 1	0,062 mg/l EC50 48h - Daphnia magna [mg/l]
CE50 autres organismes aquatiques 1	11 mg/l BOUE ACTIVÉE
ErC50 (algues)	0,026 mg/l EC50 96h Algae [mg/l]
NOEC chronique poisson	0,032 mg/l 34 Jours

chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium (68391-01-5)

CL50 poisson 1	0,515 mg/l
CE50 Daphnie 1	0,016 mg/l
NOEC chronique algues	0,009 ng/l

Alcool éthoxylate d'alkyle (69011-36-5)

CL50 poisson 1	1 - 10 mg/l CL50 96h poisson
CE50 Daphnie 1	1 - 10 mg/l CE50 48h

SANOGERME VOIRIE LAVANDE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Alcool éthoxylate d'alkyle (69011-36-5)

CE50 autres organismes aquatiques 1	1 - 10 mg/l EC50 72h Algae [mg/l]
-------------------------------------	-----------------------------------

EUCALYPTOL (470-82-6)

NOEC chronique poisson	32 mg/l Durée h : 96
NOEC chronique crustacé	100 mg/l Durée h : 48
NOEC chronique algues	37 mg/l Durée h : 72

12.2. Persistance et dégradabilité

SANOGERME VOIRIE LAVANDE

Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
------------------------------	---

Didecylidiméthylammoniumchloride (7173-51-5)

Biodégradation	72 % 28 jours - OCDE 301B
----------------	---------------------------

Alcool éthoxylate d'alkyle (69011-36-5)

Biodégradation	> 60 % 28 JOURS
----------------	-----------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SANOGERME VOIRIE LAVANDE

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

12.4. Mobilité dans le sol

Alcool éthoxylate d'alkyle (69011-36-5)

Log Koc	> 5000
---------	--------

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

: Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/réceptier dans ...
Indications complémentaires	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
1993	1993	1993	1993	1993
14.2. Nom d'expédition des Nations unies				
LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
3	3	3	3	3
	 			
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III

SANOGERME VOIRIE LAVANDE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1
Dispositions spéciales (ADR) : 274, 601, 640E
Quantités limitées (ADR) : 5L
Quantités exceptées (ADR) : E1
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP29
Code-citerne (ADR) : LGBF
Véhicule pour le transport en citerne : FL
Catégorie de transport (ADR) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2
Danger n° (code Kemler) : 30
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E

14.6.2. Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 223, 274, 955
Quantités limitées (IMDG) : 5 L
Quantités exceptées (IMDG) : E1
Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01
IBC packing instructions (IMDG) : IBC03
Instructions pour citernes (IMDG) : T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1, TP29
Catégorie de chargement (IMDG) : A

14.6.3. Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y344
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 10L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 355
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 60L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 366
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 220L
Dispositions spéciales (IATA) : A3
Code ERG (IATA) : 3L

SANOGERME VOIRIE LAVANDE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.6.4. Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: F1
Dispositions spéciales (ADN)	: 274, 61, 64E
Quantités limitées (ADN)	: 5 L
Quantités exceptées (ADN)	: E1
Transport admis (ADN)	: T
Équipement exigé (ADN)	: PP, EX, A
Ventilation (ADN)	: VE01
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0
Non soumis à l'ADN	: Non

14.6.5. Transport ferroviaire

Dispositions spéciales (RID)	: 274, 601, 640E
Quantités limitées (RID)	: 5L
Quantités exceptées (RID)	: E1
Instructions d'emballage (RID)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP1, TP29
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: LGBF
Catégorie de transport (RID)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W12
Colis express (RID)	: CE4
Numéro d'identification du danger (RID)	: 30
Transport interdit (RID)	: Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Étiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) : Substances actives biocide TP 2: Chlorure de didécyl diméthyl ammonium Cas n° 7173-51-5: 1.40%(m/m); Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium Cas n° 68391-01-5: 1.05%(m/m) et 2-propanol Cas n° 67-63-0: 2.99%(m/m). TP2. Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface cationiques, agents de surface non ioniques	<5%
Parfum	
LINALOOL	
COUMARIN	

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

SANOGERME VOIRIE LAVANDE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Sources des données	: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
Autres informations	: Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R10	Inflammable
R11	Facilement inflammable
R22	Nocif en cas d'ingestion
R34	Provoque des brûlures
R36	Irritant pour les yeux
R41	Risque de lésions oculaires graves
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
C	Corrosif
F	Facilement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit